Réseau
des Chambres de Commerce
et d'Industrie
Insulaires
de l'Union européenne

Network
of the Island
Chambers of Commerce
and Industry
of the European Union

LIVRE VERT
Vers une politique maritime de l'Union : une vision européenne des océans et des mers

- Prise de Position -

Présidence du Réseau INSULEUR :
Président Raymond CECCALDI
Tél. : (+33) 4 95 51 55 55
Fax : (+33) 4 95 21 23 89
E-mail : jg.forcioli@sudcorse.cci.fr
Site web : http://www.insuleur.net

Contact à Bruxelles :
Représentation auprès de l'UE
Alexandre CZMAL
Tél. : (+32) 2 221 04 34
Fax : (+32) 2 217 69 87
E-mail : a.czmal@acfci.cci.fr
Site web : http://www.insuleur.net

Préambule :

Le 7 juin 2006, la Commission européenne a lancé une consultation (par le biais d'un Livre vert) dont l'objectif est de recueillir jusqu'au 30/06/2007 l'avis des citoyens sur la manière de gérer les mers et les océans. En d'autres termes, elle lance une réflexion sur la manière, dans le domaine maritime, de stimuler durablement la croissance et la création d'emplois, tout en assurant la protection de l'environnement marin.

Comme le souligne la Commission européenne elle-même, « L'Europe peut-elle se permettre de gérer ses mers et océans de manière sectorielle et non coordonnée, ou est-il temps de mettre en place une politique maritime véritablement intégrée qui, tout en renforçant la protection du milieu marin, ouvrira des possibilités inexploitées de croissance et d'emploi ? »

La question mérite effectivement d'être posée quand on sait que l'UE est la 1ère puissance maritime mondiale, et que les régions maritimes contribuent pour 40% au PIB européen.

Au regard de l'étendue du débat, on comprendra aisément que le Livre vert couvre des thématiques aussi diverses que : l'innovation, la réglementation, l'emploi, l'utilisation durable des ressources marines, l'aménagement des zones côtières, les transports, ou encore le tourisme.
Même si elle ouvre une discussion, la Commission européenne semble déjà avoir de solides convictions dans la mesure où elle soutient la thèse suivante : parce que les activités en milieu marin interagissent les unes par rapport aux autres, leur gestion doit être assurée de manière globale.

Certes, une telle approche présente l'avantage de donner à l'ensemble des problématiques maritimes et marines la dimension politique qu'elles méritent au niveau communautaire. Pour autant, on peut s'interroger sur la démarche de la Commission européenne. En effet, à la lecture du document, on peut croire que l'objectif visé est de voir comment le milieu marin et les territoires maritimes peuvent servir la Stratégie de Lisbonne, et non l'inverse. Plus de croissance, plus d'emploi, répète à l'envie la Commission. Mais ceci ne doit-il pas se faire selon les spécificités des territoires concernés ? Le Livre vert encourage l'émergence d'un sentiment d'une identité maritime commune. On peut s'en féliciter. Mais ceci ne doit pas pour autant diluer les identités plus spécifiques telles qu'insulaires et ultrapériphériques.
Au demeurant, pourra-t-on noter que la dimension ultrapériphérique est bien présente dans le Livre vert, ce dont on peut se réjouir. Le même constat ne peut en revanche être effectué pour ce qui est des îles stricto sensu : celles-ci ne semblent en effet être perçues que dans le cadre des activités touristiques. Or s'il existe bien des territoires particulièrement concernés par la mer, ce sont bien les îles qu'elles soient ultrapériphériques ou non.

Cela signifie-t-il que les territoires insulaires sont quasiment exclus du débat ? La réponse est bien évidemment non. Mais l'ensemble des acteurs concernés (autorités publiques, organismes intermédiaires, citoyens,…) doivent profiter de cette ouverture

pour faire part de leurs préoccupations et de leurs propositions. Le Livre vert sur la future politique maritime de l'UE doit être un Livre vert sur la future politique insulaire de l'UE sur lequel les PME (également bien peu présentes dans le document de la Commission) et leurs représentants (au premier rang desquels, les CCI) doivent réagir. Les entrepreneurs insulaires sont directement concernés en ce sens que leurs activités catalysent de près ou de loin la plupart des problématiques évoquées.
Oui, parce qu'ils sont pour l'ensemble à la tête de micro entreprises, ils ont besoin d'évoluer dans un cadre réglementaire stable et clair. Oui, ils ont besoin, pour réduire au maximum leurs coûts de production, du développement des énergies renouvelables. Oui, ils ont besoin, pour pouvoir bénéficier de l'accès au marché intérieur, d'infrastructures et d'équipements (portuaires et aéroportuaires) efficaces. Oui, ils ont besoin de disposer d'une main-d'œuvre jeune et bien formée. Oui, ils sont directement concernés par leur environnement qui conditionne plus que partout ailleurs la pérennité de leurs activités. Oui enfin, les entrepreneurs insulaires ont besoin de se retrouver dans les futurs développements du Livre vert sur la future politique maritime de l'UE. Car, si cette dernière doit voir le jour, elle ne pourra se faire sans un partenariat réel et efficace.

Question préalable : Quel est le positionnement des problématiques insulaires au sein du Livre vert ?

La dimension insulaire de l'Union européenne :

Selon Eurostat, une île est un territoire entouré d'eau :

- possédant au moins 50 habitants permanents,
- non relié au continent par un dispositif permanent (pont, tunnel, chaussée...),
- distant d'au moins 1 Km du continent,
- n'abritant pas de capitale d'un Etat membre de l'UE.

On compte ainsi dans l'UE :

- 450 îles habitées,
- Près de 15 millions d'habitants,
- 24 autorités régionales insulaires au sein de l'Union européenne,
- Et des îles proches du continent européen ou très éloignées,

Les îles sont confrontées à des handicaps parmi lesquels on relèvera notamment les suivants :

- Les ressources sont faibles, il y a donc rareté et manque de diversification,
- Le marché local est étroit, ce qui implique une nécessité d'ouverture. De même, elles sont souvent confrontées au phénomène de mono activité,
- Les risques naturels ont des conséquences aggravées par la taille,
- Elles subissent des effets pervers de monopoles et de concurrences réduites,
- Les facteurs de production sont limités,
- Elles sont fragiles sur le plan écologique.

Mais les îles disposent également d'atouts, en ce sens qu'elles possèdent un potentiel de création de richesse très important, que ce soit en matière :

- De ressources halieutiques,
- D'énergies renouvelables,
- D'économies liées au tourisme,
- De fortes identités culturelles,
- De patrimoines naturels et culturels.

Quid du sort des îles dans le Livre vert ?

- Le livre vert défend l'intérêt d'une **approche intégrée** d'une future politique maritime. Au sein de cette politique intégrée les îles ont donc leur carte à jouer. A cet égard, le Réseau INSULEUR soutient cette méthodologie qui, comme le souligne le rapport Musotto adopté par le Parlement européen le 15 mars dernier[1], devrait également s'appliquer aux autres politiques de l'UE.

[1] Résolution du Parlement européen du 15 mars 2007 sur les contraintes insulaires, naturelles et économiques dans le contexte de la politique régionale

Car, elle aura le mérite de prendre en compte beaucoup plus naturellement les spécificités insulaires.

- Le Livre vert s'adresse aux acteurs du monde maritime. Les acteurs sont nombreux sur les îles (Pêcheurs, aquaculteurs, transporteurs maritimes, opérateurs du tourisme de plaisance, croisiéristes,….).

- La future politique maritime sera mise en œuvre dans et au profit des « Régions Côtières », et donc les îles doivent être forcément présentes au sein du débat.

- Les îles ultrapériphériques voient leurs problèmes mis en relief au sein du Livre vert qui rappelle au passage que les enjeux maritimes de ces régions concernent l'ensemble de l'UE. A cet égard, trois difficultés sont nommément citées :
    - Conditions naturelles extrêmes ;
    - Immigration actuelle ;
    - Accès difficile.

La future politique maritime de l'UE et les îles européennes : Quelle approche intégrée pour un développement durable insulaire ?

I) Au regard de la nécessité de préserver la suprématie européenne en matière de développement durable des activités maritimes

a. Préservation du milieu marin pour l'utilisation durable des ressources marines de l'UE

La préservation du milieu marin est indéniablement la condition sine qua non pour assurer un certain nombre d'activités humaines directement liées au milieu marin. Ainsi, deux secteurs en particulier doivent être suivis :

- La pêche professionnelle (en vue de garantir un approvisionnement en protéine saine à la population locale) ;
- Le tourisme (à travers des activités telles que : plongée, navires à passagers).

Ainsi, le Réseau INSULEUR préconise la maîtrise du développement des activités humaines et une surveillance des activités connexes entraînant une perturbation du milieu marin.
En effet, à titre d'exemple : l'augmentation du trafic maritime d'une zone portuaire a vocation à perturber la vie de la faune aquatique et la répercussion de ces effets ne peut être prévisible, les aménagements portuaires ou du littoral (immersion de digues, de brise lame) créent aussi des perturbations sur la circulation des sédiments entraînant le risque de déplacer des zones de sable de façon indésirable (fermeture d'une embouchure de cours d'eau).
Il serait donc plus sage de recourir à des études d'impact poussées en matière de circulation des sédiments, de la vie halieutique, et de la courantologie.

Par ailleurs, la préservation du milieu marin ne pourra être accomplie qu'à la condition que les politiques de gestion associent une gestion de la qualité des eaux du littoral : une gestion du milieu marin ne peut occulter la gestion terrestre des cours d'eau (eaux de ruissellements, gestion des eaux usées des activités industrielles et agricoles). Ainsi, le plan de gestion pourra être caractérisé d'intégré.

Aussi, une politique maritime peut servir la stratégie thématique pour le milieu marin en se dédiant à la préservation des ressources marines. Ceci passe notamment par la réduction d'émissions des matières polluantes des navires. Conformément aux recommandations européennes, les moyens pour y parvenir seraient les suivants :

- Etablir un système de prix favorisant les compagnies maritimes les plus respectueuses de l'environnement ;
- Financer la recherche dans des domaines qui facilitent la réduction des émissions de navires ;
- Organiser des séminaires sur les meilleures pratiques en matière de technologies de réduction des émissions de navires.

Enfin, si nous comprenons la nécessité de préserver les ressources halieutiques de nos océans, nous appelons également de nos vœux l'adoption d'une approche

adaptée aux différentes réalités. Ainsi, à titre d'exemple, contrairement à l'hémisphère nord, la zone sud ouest de l'Océan Indien concentre des ressources halieutiques qui, pour l'heure, ne sont pas surexploitées. Aussi, ne pourrait-il pas être envisagé la possibilité pour La Réunion d'accroître son effort de pêche ?

b. De la nécessité d'innover dans un contexte marin évolutif

Le monde marin couvre d'immenses potentialités de découvertes dans les domaines des énergies, de la médecine et de la compréhension de l'univers.
Aussi, il serait intéressant de voir de quelles façons les recherches opérées dans le milieu marin peuvent répondre à un besoin. En d'autres termes, comment peut-on diriger plus ouvertement les recherches en milieu marin vers une application, sans occulter la recherche fondamentale ? Ainsi, la recherche devrait-elle s'ouvrir aux professionnels.
A titre d'exemple : les bioénergies peuvent intéresser les aquaculteurs, ou les marins pêcheurs. Il serait alors bon d'instituer des rencontres : présentation des projets, modes de recherche, application à la production, business plan, prêt à taux bonifiés… Ces rencontres peuvent être un moteur à la diversification d'activité des pêcheurs et aquaculteurs. Pour rappel, la diversification d'activité est largement encouragée dans la Politique Commune de la Pêche et son Fonds Européen pour la Pêche. Et de façon générale, ce qui caractérise notre organisation sociale moderne, c'est la faculté de nous diversifier et de nous reconvertir. C'est aussi la capacité à établir des partenariats d'une entité à l'autre, d'une région à l'autre, d'un pays à l'autre. Ainsi, le développement du secteur aquacole marin passe très certainement par le transfert de technologies entre les régions européennes. De même, des partenariats en la matière devraient très certainement être encouragés avec des pays tiers. Ainsi, à titre d'exemple, toutes les potentialités n'ont pas encore été exploitées dans la zone Océan Indien. Or, des initiatives récentes à Madagascar (élevage de crevettes) ou encore à l'Île Maurice (pisciculture en cage) nous laissent penser qu'au cours des prochaines années, l'aquaculture se développera rapidement dans le bassin régional. L'UE qui dispose dans la région du point d'appui formidable qu'est La Réunion, aurait dès lors tout à gagner à soutenir une démarche partenariale au sein de la zone.
Dès lors, les politiques publiques doivent fournir les moyens de développer de telles initiatives.
Elles doivent enfin aider les îles à développer les ressources renouvelables maritimes (telles que l'énergie de la houle, l'énergie des courants marins, ou encore, plus spécifiquement aux Régions ultrapériphériques, l'énergie thermique des mers) : marquées par une forte pression du foncier, de telles énergies sont essentielles pour les îles dont la dépendance géographique au fossile représente un frein à leur développement. Dans un tel contexte, les îles peuvent constituer de formidables lieux d'expérimentation et de développement au service de l'Europe. Ainsi, La Réunion a récemment annoncé sa volonté de s'engager vers le tout renouvelable ; des ressources renouvelables marines conséquentes ont déjà été identifiées. Pour autant, les autres sources d'énergie renouvelables doivent également voir leur recours encouragé : nous pensons notamment à l'éolien. A titre d'exemple, on pourra citer le cas de l'île d'El Hierro (dans l'archipel des Canaries) qui sera alimentée entièrement par une combinaison d'éoliennes et d'hydroélectricité d'ici 2009.
Ainsi, c'est ce genre d'initiative qui doit alimenter la future politique maritime de l'UE.

c. Développer le savoir-faire maritime de l'Europe et promouvoir l'emploi durable dans le secteur maritime

Le Réseau INSULEUR soutient la volonté de la Commission de voir mis en place « le recrutement en nombre suffisant d'équipages bien formés et compétents ».
Dans cette perspective, la formation doit tirer les futurs professionnels de la mer vers le haut. Pour autant, cet objectif ne doit pas conduire à une sclérose entre apprentissage et besoins du métier. C'est pourquoi, nous appuyons une certaine souplesse des enseignements qui se traduirait par : une mise en valeur accrue des formations continues et la mise en place de brevets plus rudimentaires (avec maintien de brevets plus qualifiants). Prenons l'exemple de la Corse : la petite pêche côtière y est le métier le plus largement pratiqué ; aussi l'instauration d'un brevet de pêche « petite pêche côtière » serait certainement plus adaptée aux besoins du métier. De même, serait-il utile d'encourager les échanges d'expériences entre les employés des différentes entreprises liées au secteur maritime.

Messages à retenir :

- La protection du milieu marin passe par :
  - Une maîtrise du développement des activités humaines et une surveillance des activités connexes entraînant une perturbation du milieu marin ;
  - Une gestion de la qualité des eaux du littoral ;
  - La réduction des matières polluantes émises par les navires ;
  - Une approche pragmatique de la préservation des ressources halieutiques.

- L'effectivité des innovations en milieu marin suppose la mise en application de la recherche fondamentale et donc, in fine, un partenariat entre chercheurs et professionnels de la mer ainsi qu'entre zones régionales. Dans cette perspective, les îles peuvent constituer des lieux idéals pour l'expérimentation et le développement de nouvelles technologies (notamment dans le domaine des ressources énergétiques renouvelables).

- Le développement du savoir-faire maritime implique :
  - Une formation de haut niveau des professionnels de la mer ;
  - La mise en valeur des formations continues ;
  - Une adaptation des formations aux réalités du terrain ;
  - Les échanges d'expériences entre professionnels.

II) Au regard de la nécessité de maximiser la qualité de la vie dans les régions côtières

a. L'attrait croissant des zones côtières en tant que lieu de vie et de travail

Le Réseau INSULEUR partage le souci de la Commission d'avoir le plus de données possibles afin que soient mises en place les politiques les plus fines et les plus adaptées aux zones côtières. La question revêt à cet égard une importance toute particulière pour les îles. Et la Commission serait bien inspirée de reprendre l'étude qu'elle avait réalisée en 2003 sur la situation des régions insulaires (périphériques et ultrapériphériques). De la même manière, pourrait-elle suivre la recommandation du Parlement européen qui, en adoptant le rapport Musotto (précité), l'invite à, « dans le cadre du programme de travail de l'Observatoire en réseau de l'aménagement du territoire (ORATE), […] accorder une attention particulière à la situation des régions, notamment des régions insulaires, qui souffrent de handicaps naturels ». De même, invite-t-il « instamment les Etats membres à mettre en place des mécanismes spécifiques permettant de collecter au niveau local des données pertinentes concernant les îles, lesquelles seront ensuite transmises à ORATE ».
Dans cette perspective, une analyse plus spécifique sur le tissu économique des îles devrait être menée et ce dans la continuité. Le Réseau INSULEUR réalise depuis 2002 des études sur le sujet : la dernière en date remontant à l'année dernière visait à « faire une photographie » des micro-entreprises insulaires et à présenter toute une série de recommandations à l'adresse des institutions publiques.

Mais surtout, il est important de se doter d'outils capables de fonctionner dans la durée. C'est pourquoi, le Réseau INSULEUR s'est inscrit dans l'initiative du Professeur Giovanni Ruggieri (Université de Palerme) de participer à la constitution de l'Observatoire touristique des îles européennes (lancé le 2 février dernier, à Palerme) dont l'objectif est le suivant : contrôler l'évolution et les opportunités de développement du tourisme dans ces territoires, afin de rendre l'offre plus en adéquation avec les tendances du marché. En outre l'Observatoire offrira des outils adaptés à la planification de politiques de marketing territoriales, de soutien et de conseils pour les activités de communication en vue de la consultation des opérateurs du secteur.
Un tel instrument doit in fine constituer un tremplin vers la constitution d'un Observatoire des PME-PMI insulaires, à vocation transectorielle, qui permettra de recueillir en continu les données nécessaires à une planification optimale du développement économique des zones côtières insulaires.

Cependant, il n'est pas forcément nécessaire d'avoir des données particulières pour comprendre que la planification précitée doit prendre en compte les conséquences du développement des activités économiques sur l'environnement.
Ainsi, des expériences insulaires pour à la fois améliorer le milieu marin et développer de façon maîtrisée les activités humaines se sont efficacement concrétisées par la mise en place de réserves naturelles ou d'aires marines protégées. L'Union européenne pourrait s'inspirer des travaux réalisés dans ces organisations et qui produisent de bons résultats (pêche, qualité des eaux, respect réglementation et gestion intégrée).

Ainsi, on pourra citer notamment l'exemple du Parc Marin International des Bouches de Bonifacio.
La Réserve Naturelle des Bouches de Bonifacio a été créée sur l'initiative du ministère français de l'environnement et de la collectivité territoriale de Corse. Elle vise à préserver et valoriser le patrimoine naturel de ce détroit. Dans cette perspective, prolonge-t-elle le programme d'acquisitions foncières engagé par le conservatoire du littoral et le département de Corse du Sud.
Cette réserve abrite des milieux littoraux et marins ainsi que des paysages exceptionnels : archipels des Lavezzi, des Cerbicale, des Bruzzi ou des Moines, falaises de Bonifacio,... Bien que réglementées, les activités maritimes sont possibles. L'office de l'environnement de la Corse assure la gestion de cette réserve naturelle, ainsi que des terrains acquis par le conservatoire du littoral et le département de Corse du Sud. Cette gestion repose sur une réglementation spécifique. Les actions engagées sur ce territoire sont régulièrement évaluées sur la base d'études et de suivis menés par le personnel de la réserve avec l'appui scientifique ou technique de personnalités extérieures.

Ce qui est vrai pour les zones côtières, l'est également pour le milieu marin. Ainsi la Commission européenne a raison de souligner, à la 4ème partie du Livre vert, la nécessité « de disposer de meilleures informations et données relatives aux activités maritimes, qu'elles soient sociales, économiques ou récréatives, ainsi qu'à l'incidence de ces activités sur la base de ressources ».
Cette volonté doit s'accompagner de réalisations concrètes au niveau de la surveillance de la qualité du milieu marin : La Commission européenne propose à juste titre la création d'un réseau européen d'observations et de données du milieu marin. Aussi, le Réseau INSULEUR suggère qu'il y ait une véritable mise en réseau des différents laboratoires de recherche (organismes scientifiques et unités de recherche universitaire).

b. Développer le tourisme côtier

La Commission européenne a raison lorsqu'elle souligne le fait que « la diversification des produits et services touristiques peut être favorable à la compétitivité des destinations côtières et insulaires ». Cette diversification, parce qu'elle s'inscrit dans une dimension (non) technologique de l'innovation, parce qu'elle s'inscrit également dans la nécessaire diversification globale des activités économiques insulaires (les îles souffrant pour la plupart de mono-activité « touristique »), est conditionnée aux préalables suivants :

- favoriser la mise en œuvre d'un état des lieux complet de la situation de chaque île européenne,
- lister l'ensemble des handicaps insulaires rencontrés dans le domaine du tourisme,
- rapprocher les complémentarités,
- déterminer le niveau des infrastructures de chacune des îles,
- favoriser les échanges et contribuer au développement des services d'infrastructures hôtelières et de transport, par la conclusion de contrats spéciaux entre les régions insulaires et l'Union,
- étudier les possibilités d'appuis et de structurations qui pourraient être envisagées afin de permettre une diversification du tourisme (tourisme culturel, rural, archéologique, jeune, sportif, de la pêche, didactique,

d'entreprise,…). A titre d'exemple, les pêcheurs corses souhaitent mettre en place un tourisme marqué du sceau de l'authenticité et de la qualité à travers la création d' « Auberges du pêcheur » (objectif : à l'instar des fermes auberges du tourisme agricole, découverte du métier de pêcheur, par le biais de la restauration), et la mise en place d'une pratique « Pêche Tourisme » (objectif : à partir d'un bateau armé à la pêche, emmener une dizaine de passagers découvrir le métier de marin-pêcheur),

- étudier la possibilité d'une proposition de mise en œuvre de schémas de développements touristiques régionaux insulaires, qui pourraient précéder des actions européennes et être rendu nécessaire pour bénéficier de financements européens particuliers destinés aux régions insulaires de l'UE inscrites dans l'Objectif « Compétitivité régionale et Emploi de la programmation 2007-2013 des Fonds structurels,
- étudier et proposer des mesures fiscales pouvant s'inscrire dans la logique d'un schéma d'aménagement pour un tourisme maîtrisé et adapté aux spécificités identitaires et culturelles de chaque île,
- déterminer les modalités qui permettraient de faire de l'environnement une source d'activités économiques pour les îles (notamment le développement de stratégies touristiques d'accueil, basées sur des éco-hôtels, des bio-restaurants, des activités de pleine nature, de bio-découverte……),
- d'offrir la présentation du panel complet des destinations touristiques insulaires de l'UE en un lieu unique, au sein d'une capitale européenne.

En dehors de ces aspects liés à la détermination des handicaps qui pénalisent le tourisme insulaire, il serait nécessaire d'envisager des stratégies pour promouvoir la commercialisation des destinations touristiques insulaires au sein de l'UE, des produits régionaux, d'encourager la demande de produits de haute qualité.

Dans cette perspective, et vue de soutenir efficacement l'innovation dans le domaine des services et produits liés au tourisme côtier, les actions suivantes sont proposées :

Comme le souligne le rapport Musotto, il serait judicieux d'étudier la mise en œuvre d'une grande campagne d'information et de sensibilisation européenne. Cette campagne pourrait notamment se concrétiser par une communication audiovisuelle auprès des consommateurs.

Cette campagne serait placée sous l'égide de la Commission européenne en accord avec les Ministères du Tourisme des Etats membres concernés, et porterait sur les régions insulaires et leurs produits – du tourisme aux produits de la pêche, de l'artisanat à la culture – produits que l'on peut trouver, quelles que soient leurs différences, dans toutes les régions insulaires de l'Union.

L'Union européenne serait appelée au financement de cette campagne internationale audiovisuelle, ainsi que chacun des Etats et régions insulaires de l'UE pour leurs parts.

Cette campagne publicitaire européenne de portée internationale, aurait pour objectif de promouvoir un label de qualité et d'originalité « insulaire » et de faire connaître les produits typiques (autres objectifs fixés par le rapport Musotto).

Une première étape pourrait constituer en un appel d'offre d'étude pour la définition des objectifs, cibles et coûts de cette campagne audiovisuelle de promotion des régions insulaires de l'Union européenne.

Messages à retenir :

- La mise en place d'une politique maritime de l'UE repose au préalable sur :
  - La collecte des données les plus fines possibles ;
  - La prise en compte des bonnes pratiques actuelles.

- Le développement du tourisme côtier insulaire passe par :
  - La diversification des produits et services touristiques ;
  - La promotion des destinations touristiques insulaires européennes tant au sein-même de l'UE qu'à l'international

III) Au regard de la nécessité d'une meilleure reconnaissance des réalités insulaires par l'UE

a. Comment en tenir compte dans la future gouvernance maritime ?

i. Par un mode de gouvernance privilégiant les démarches partenariales

Le Réseau INSULEUR soutient la Commission européenne dans sa démarche de trouver les moyens nécessaires à l'effectivité d'une éventuelle politique maritime de l'UE. Toutes les institutions publiques (européennes, nationales, régionales et locales) sont concernées. Les acteurs socio-économiques et leurs représentants également. Comme souligné au début, c'est une véritable démarche partenariale qui doit être encouragée.

Les débats qui se déroulent actuellement sur cette future politique mettent en lumière « l'interaction » des secteurs d'activités, comme s'il s'agissait d'une découverte. Pour les insulaires, cette question est une évidence. Parce qu'ils évoluent sur des espaces isolés, réduits, et fragiles, toute action, toute politique, a des conséquences directes sur l'évolution des autres activités. Aussi, le partenariat s'impose-t-il de lui-même : parce qu'elles ne peuvent compter que sur elles-mêmes, les îles se caractérisent par la mobilisation et la coordination de ses forces vives. A cet égard, elles constituent des exemples dont beaucoup peuvent s'inspirer. Le partenariat, en ce sens qu'il a vocation à faire reposer l'élaboration et la mise en œuvre des politiques sur l'expérience des parties concernées (pour peu que l'on prenne la peine de les solliciter toutes) est une idée qui marche. Et les exemples ne manquent pas au niveau local. A titre illustratif, pourra-t-on citer celui de l'AGILE (Agence de Gestion des Initiatives Locales en matière Européenne - Cellule Europe Réunion : http://www.agile-reunion.org/) : cofinancée par l'UE, cette structure a pour objectif d'impulser, coordonner, faciliter et suivre la mise en œuvre des fonds structurels européens à La Réunion, et ce dans un souci de qualité, d'efficacité et de transparence sur la base d'un partenariat actif entre l'Etat, le Conseil Régional et le Conseil Général. Ces missions se déclinent en termes d'animation et de coordination des partenaires, d'information, de formation et d'appui à la mise en œuvre des programmes communautaires, de diffusion et vulgarisation des pratiques, d'archivage de tous les documents nécessaires à la bonne mise en œuvre des tâches assignées.

Au niveau européen, la Commission a adopté somme toute une approche pragmatique à travers la mise en place d'une Task Force regroupant un certain nombre de DG autour de la table, ceci afin d'appréhender efficacement la politique maritime de l'UE. A terme, le Parlement européen pourrait-il se doter d'un Intergroupe « Maritime » afin de pouvoir « prendre en considération, dans l'organisation interne de son travail, la nécessité d'une approche plus intégrée dans l'élaboration des politiques en question » ? La proposition mérite d'être débattue.

In fine, pour répondre à la question afférente du Livre vert, « une approche intégrée des affaires maritimes dans l'Union européenne » doit reposer sur les 3 principes suivants :

- Favoriser le partenariat ;
- Mettre en cohérence les outils juridiques actuels concernés ;

- Adopter des règles claires, précises, intelligibles pour les acteurs de terrain.

ii. Par une prise en compte des réalités géographiques, et insulaires en particulier

Comme expliqué au début, les îles sont les destinataires naturels du Livre vert et plus globalement d'une future politique maritime de l'UE. Cette évidence a par ailleurs été clairement énoncée par le rapport Musotto dans lequel le Parlement européen « insiste pour que cette approche soit appliquée principalement aux îles, qui constituent un élément fondamental de la dimension maritime européenne; invite la Commission à étendre l'approche transsectorielle à d'autres politiques, afin qu'elles tiennent compte des particularités des régions insulaires, ce qui renforcera leur capacité à s'intégrer pleinement et à tirer profit du marché intérieur et de la stratégie de Lisbonne ».
Dans cette perspective, on peut espérer qu'une telle démarche poussera l'ensemble des institutions européennes à envisager la possibilité d'assouplir l'application de certaines règles communautaires, comme par exemple en matière d'aides d'Etat. L'objectif est le suivant : donner aux îles le sentiment qu'elles appartiennent concrètement à l'UE. Et en ce sens, la future politique maritime de l'UE constituera-t-elle ce pont entre elles et les régions continentales.

b. Comment faire émerger un sentiment d'identité maritime sans que ne soient diluées les identités insulaires et ultrapériphériques ?

La question de l'appartenance des îles (périphériques et ultrapériphériques) au monde maritime ne se pose pas en ce sens que, de par leur situation, elles sont la conjugaison de la mer et de la terre. Ainsi, la dimension maritime est intrinsèque à l'identité insulaire. Même quand elles cumulent d'autres handicaps (le fait par exemple d'être également une montagne), elles n'ont d'autre choix que d'accepter leur positionnement insulaire.
Aussi, il est tout à l'honneur de la Commission de vouloir faire émerger « un sentiment d'identité commune à tous ceux qui vivent des activités maritimes ou dont la qualité de vie dépend largement de la mer ». Les îles et les régions ultrapériphériques peuvent constituer à cet égard de véritables modèles dans la prise de conscience de l'identité maritime. L'UE pourrait ainsi encourager l'échange de bonnes pratiques entre les différents territoires maritimes au regard de la préservation du patrimoine. On retrouve quelque peu le même esprit dans le règlement FEDER du 5 juillet 2007 qui, parmi les priorités fixées pour la coopération territoriale européenne (volet transnational), renvoie à la préservation du patrimoine naturel ; idée que l'on retrouve également étendue au patrimoine culturel dans le cadre des objectifs Convergence et Compétitivité régionale & Emploi.

Messages à retenir :

Pour assurer la prise en compte effective des réalités insulaires, la future politique maritime de l'UE doit :

- Reposer sur l'implication de tous les acteurs dans sa mise en œuvre ;
- Susciter, si nécessaire, un sentiment d'identité maritime, tout en préservant et soulignant la singularité des identités insulaires et ultrapériphériques.